



JOURNÉE 2 : Les modes de gestion des équipements culturels (matin)
Les contrats de service public pour les activités culturelles (après-midi)

7 Février 2008
Maison de l'Isère, Paris (1^{er} arr.)
Intervenant : Éric Baron
+ Étude de cas

Ce séminaire de formation est divisé en deux modules d'une demi-journée chacun.

Matin

Les règles juridiques relatives à la gestion des structures culturelles ont aujourd'hui évolué, et c'est avec un paysage largement diversifié qu'il faut dorénavant compter.

Le choix de la structure juridique d'une ou de plusieurs activités dans le secteur de la culture suscite un grand nombre de questions, reflétant une série de préoccupations communes qui constituent les bases de la mise en place d'un projet culturel.

L'opérateur culturel est dorénavant confronté à une palette d'outils juridiques pour la gestion de son activité, impliquant de délimiter toujours plus précisément le champ du projet. De nombreux modes de gestion sont susceptibles d'être choisis, même si chacun ne répond que partiellement aux contraintes du gestionnaire. Aussi faut-il envisager, selon les cas, des solutions plus élaborées.

En outre, depuis sa création en 2002, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) est venu enrichir la diversité des modes de gestion. Cet outil juridique consacre un partenariat inédit entre collectivités territoriales, avec ou sans l'État, et structure ce secteur, qui doit dorénavant intégrer des notions de concurrence et de compétitivité.

Après-midi

Comme l'atteste l'arrêt du Conseil d'Etat relatif au Festival d'Aix-en-Provence, la question du lien contractuel entre le gestionnaire d'une activité culturelle et les collectivités publiques reste complexe : marché public, délégation de service public ou autre contrat ; la qualification de service public implique-t-elle une mise en concurrence, etc...

La question de la gestion des activités accessoires (restaurants, boutiques...) doit également être précisée, d'autant plus après l'entrée en vigueur du nouveau code général de la propriété des personnes publiques.



Les objectifs de cette journée sont de préciser et d'approfondir :

- Les possibilités et les limites des différentes structures de gestion des équipements culturels
- La distinction entre les services publics administratifs (SPA) et les services publics industriels et commerciaux (SPIC)
- Les modalités de changements de mode de gestion
- Les caractéristiques, l'intérêt et les conditions de création et de succès de l'EPCC

- Les différentes formes de contrats relatifs à l'activité artistique ou culturelle et aux activités accessoires (restaurants, librairies...)
- Les nouvelles dispositions du régime des marchés publics
- La cohabitation, dans un même établissement, de plusieurs formes de contrats

Les principaux thèmes abordés seront :

- Les différentes structures de gestion (SPA ou SPIC) :
 - o régie directe et régie autonome
 - o établissements publics (hors EPCC) : régie personnalisée, GIP
 - o solutions de droit privé : associations, sociétés commerciales, SEM locales
- Le choix de l'EPCC comme mode de gestion :
 - o genèse et objectifs de la Loi du 4 janvier 2002
 - o état des lieux aujourd'hui
 - o catégories d'EPCC, régime du personnel et du directeur
 - o création de l'EPCC, organes, dissolution, fiscalité
 - o transformation d'une structure existante en EPCC
- Étude de cas

- Les contrats relatifs à l'activité artistique ou culturelle :
 - o distinction entre marché public, DSP, subvention et convention d'occupation
 - o le régime des marchés publics (notamment mise en place des MAPA)
- Les contrats relatifs aux activités accessoires :
 - o rappel des règles de la domanialité publique
 - o quels types de contrats et quelles procédures doivent être mis en place
- Étude de cas